



TEMPÊTE ET PHÉNOMÈNES ATMOSPHÉRIQUES

Vents violents — Orages — Grêle — Neige — Verglas — Foudre

Commune de montagne — Altitude 594 m à 1036 m — Massif du Sancy — Loi 2021-1520 du 25 novembre 2021



CONTEXTE MONTAGNE : Saint-Diéry est exposée à des phénomènes atmosphériques amplifiés par l'altitude (Altitude 594 m à 1036 m) et la proximité du massif du Sancy. Les vents peuvent être nettement plus violents qu'en plaine. Les orages d'été sont fréquents et parfois intenses. Les hameaux isolés peuvent être coupés en cas de cumul neige/verglas.

1. PHÉNOMÈNES ATMOSPHÉRIQUES ET NIVEAUX DE VIGILANCE

Phénomène	Niveau Météo-France	Risques principaux	Secteurs prioritaires
Vent violent	Jaune à Rouge	Arbres arrachés, toitures, lignes élec.	Tous hameaux — surtout exposés
Orages	Jaune à Violet	Foudre, grêle, inondations soudaines	Ensemble du territoire
Neige-verglas	Jaune à Rouge	Routes coupées, isolation hameaux	Treuil, Pradelles, Bessolle, Roussat
Grêle intense	Jaune à Orange	Cultures, véhicules, toitures	Ensemble du territoire
Canicule-sécheresse	Voir fiche dédiée	Voir fiche Canicule	Voir fiche Canicule
Pluies intenses	Jaune à Rouge	Coulées de boue, inondations	Voir fiche Inondation



Vigilance météo en temps réel : meteofrance.fr — carte de vigilance | Application Météo-France

2. DÉCLENCHEMENT DE LA PROCÉDURE

Niveau vigilance	Couleur	Actions communales
Vigilance JAUNE		Information habitants — surveillance — pas d'action spécifique requise
Vigilance ORANGE		Activation PCS — alerte hameaux isolés — vérification personnes vulnérables
Vigilance ROUGE		Plan d'urgence complet — évacuations si nécessaire — salle des fêtes ouverte
Vigilance VIOLETTE		Exceptionnel — coordination maximale avec Préfecture et SDIS 63

3. CONTACTS PRIORITAIRES

Fonction	Nom	Téléphone
Maire	M. Frédéric CHASSARD	
1er adjoint	M. Michel POUGHON — Saint-Diéry Bas	
2ème adjointe	Mme Emilie PEROL — Laumont	
3ème adjoint	M. Dominique BOILOT — Creste	
4ème adjointe	Mme Gaëlle CONSTANTIN — Cotteuges	
5ème adjoint — Référent PCS	M. Laurent JITTON — Le Cheix	
Pompier vol.	Mme Charline CHAUVET — Cotteuges	
Pompier vol.	Mme Marie PRADAT — La Bataille	
Pompier vol.	M. Benoit BRAJON — Roussat	
Médecin généraliste	Mme Emilie FOURNIER — La Bataille	Cabinet : 04 73 39 64 96
Secrétaire de mairie	Mme. Francine FLON	04 73 96 30 09
Employé communal	M. Gilles ROUX	04 73 96 30 09
Employé communal	M. Ugo MARONNE	04 73 96 30 09
SDIS 63 — Pompiers	—	18 / 112
Préfecture du Puy-de-Dôme	—	04 73 98 63 63
Vigicrues astreinte	—	0800 71 95 95
ENEDIS (coupure électricité)	—	09 72 67 50 63
DDT 63 — Service risques	—	04 43 36 03 00
Conseil Départemental 63 — Routes	—	04 73 81 23 37

4. ACTIONS PAR TYPE DE PHÉNOMÈNE

4.1 Vent violent (vigilance orange ou rouge)

- Informer les habitants — Facebook et site internet
- Contacter les référents des hameaux isolés — Treuil, Pradelles, Bessolle
- Vérifier l'état des arbres et lignes électriques sur les voies communales après l'épisode
- Signaler à ENEDIS toute coupure électrique — 09 72 67 50 63
- Ne pas s'approcher des lignes électriques à terre — danger de mort
- Dégager les routes bloquées par des arbres en coordination avec les services techniques

4.2 Orage violent — foudre

- Rentrer à l'intérieur — quitter les espaces ouverts, hauteurs et zones boisées
- Éloigner les animaux des clôtures métalliques
- Débrancher les appareils électriques sensibles
- En voiture : rester dans le véhicule — cage de Faraday naturelle
- Signaler tout départ de feu dû à la foudre — 18

4.3 Neige et verglas — routes coupées

- Surveiller l'accessibilité des routes vers Treuil Haut/Bas, Pradelles, Bessolle, Roussat
- Contacter le Conseil Départemental 63 pour déneigement des routes départementales
- Déneiger les voies communales selon ordre de priorité — voir fiche Grand Froid §5
- Contacter les personnes âgées isolées dans les hameaux potentiellement coupés
- Si hameau isolé : organiser ravitaillement si nécessaire — contacter SDIS 63

4.4 Grêle intense

- Mettre les véhicules à l'abri si possible
- Protéger les cultures si temps disponible
- Après l'épisode : évaluer les dommages sur toitures et bâtiments communaux
- Constituer un dossier de dégâts pour catastrophe naturelle si nécessaire

 Message type Facebook/site : "⚡ **VIGILANCE [ORANGE/ROUGE]** sur Saint-Diéry. [Vent violent / Orage / Neige] attendu. Limitez vos déplacements. Mettez-vous à l'abri. Signalez tout danger à la mairie [téléphone] ou aux pompiers : 18. Suivez la vigilance sur meteofrance.fr."

5. HAMEAUX POTENTIELLEMENT ISOLÉS

⚠ En cas de cumul neige/verglas intense, certains hameaux peuvent être temporairement coupés. Un contact préventif doit être établi AVANT l'épisode pour s'assurer que les habitants disposent du nécessaire.

Hameau	Risque d'isolement	Référent	Action préventive
Verneuge, Pradelles, Bessolle	● Fort	Mme CONSTANTIN	Contact 24h avant épisode prévu
Creste	● Fort	M. BOILOT	Contact 24h avant épisode prévu
Roussat	● Modéré	M. JITTON	Contact préventif avant épisode
La Chaux, le Treuil Haut et Bas, Coste aider,	● Modéré	M. CHASSARD	Contact préventif avant épisode
Fontenille, Laumont	● Modéré	Mme. PEROL	Contact préventif avant épisode
Conche, Saint-Diéry bas, Saint-Diéry haut, La Bataille	● Modéré	M. POUGHON	Contact préventif avant épisode
Cotteuges, Lyns	● Faible	Mme CONSTANTIN	Surveillance
Le Cheix	● Faible	M. JITTON	Surveillance

PERSONNES VULNÉRABLES

La commune tient un registre communal des personnes vulnérables conformément aux dispositions relatives aux risques majeurs et aux plans grand froid / canicule. À la date de rédaction du présent PCS, aucune inscription volontaire n'a été enregistrée. Les élus de secteur assurent néanmoins une veille de proximité des personnes âgées, isolées ou fragiles susceptibles de nécessiter une assistance en cas de crise.

⚠ Liste à établir EN AMONT de tout événement — mise à jour obligatoire au moins une fois par an.

MOYENS MATÉRIELS COMMUNAUX

Matériel communal mobilisable en cas d'événement. Entretien et approvisionnement carburant à vérifier régulièrement.

Matériel	Utilisation	Localisation / stockage	Référent
 Tronçonneuse et souffleur	Dégagement d'arbres tombés, chablis, branches sur voirie	Atelier communal	Employés communaux
 Tracteur communal	Tractage, transport, pince crocodile.	Atelier communal	Employés communaux
 Camion benne	Transport de matériel, signalisation, évacuation	Atelier communal	Employés communaux
 Lame à neige / salage	Déneigement et salage des voies communales (attelage tracteur)	Atelier communal	Employés communaux

6. APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Inspection des voies communales — arbres tombés, dégâts sur chaussée
- Vérification des bâtiments communaux — toitures, gouttières, façades
- Recensement des dégâts chez les habitants — photos datées
- Demande d'arrêt de catastrophe naturelle si dégâts importants — Préfecture 63
- Compte-rendu au Conseil Municipal
- Mise à jour du PCS — retour d'expérience

7. PRÉVENTION — CONSEILS AUX HABITANTS

À diffuser chaque année avant l'automne via Facebook, site internet et bulletin municipal :

- Vérifier l'état de sa toiture et de ses gouttières avant l'hiver
- Élaguer les arbres proches des bâtiments et des lignes électriques
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés par le vent (mobiliers de jardin, trampoline...)
- Avoir une lampe torche et des piles de rechange — prévoir un stock d'eau en cas de coupure
- Équiper son véhicule en pneus hiver ou chaînes avant novembre
- Connaître le numéro de son assurance pour déclarer rapidement les sinistres

8. SUIVI ET MISE À JOUR

Date	Motif de mise à jour	Validé par
Mai 2026	Version initiale	M. Frédéric CHASSARD, Maire
Après tout épisode significatif	Bilan des dommages — retour d'expérience	

Commune de Saint-Diéry — PCS — Fiche Réflexe Tempête et Phénomènes Atmosphériques — Version 1.0

 Les élus communaux n'interviennent jamais sous une ligne électrique tombée, à proximité d'un arbre instable ou en pleine zone d'orage violent sans sécurisation préalable. Toute intervention dangereuse relève du SDIS ou des services compétents. La sécurité des intervenants reste prioritaire.

CHECK-LIST OPÉRATIONNELLE

- ☐ Maire informé
- ☐ PCS activé si vigilance orange/rouge
- ☐ Hameaux isolés contactés
- ☐ Personnes vulnérables vérifiées
- ☐ ENEDIS contacté si coupure
- ☐ Routes sécurisées ou barrées
- ☐ Préfecture informée si événement majeur
- ☐ Main courante commencée